

Compte rendu rencontre Directeur de l'AEFE avec les organisations syndicales représentatives au lycée français de Madrid

Étaient présents :

pour l'administration : M Bouchard, directeur de l'AEFE, Mme Bessis, responsable du secteur Europe à l'AEFE, Mme Esnault, conseillère culturelle adjointe, Mme Bouvier, proviseur du lf de Madrid, Mme Dupuy, intendante du lf de Madrid

pour les organisations syndicales : Virginia Morales (CCOO), Trinidad Garcia (CCOO), Jesus Urtubi (UGT), Nathalie Salas (SNUipp-FSU), Thomas Guyon (SNUipp-FSU), Franck Alphonse (SNES-FSU), Jean-Baptiste Ribet (SNES-FSU)

Après avoir remercié M le Directeur pour ses visites régulières au lycée français de Madrid, **nous avons tenu à revenir sur la mobilisation du 9 octobre dernier**. Nous avons rappelé que cette mobilisation a été une fois encore importante à l'image de l'ensemble du mouvement initié depuis les annonces de coupes budgétaires de 33 millions d'euros de l'été dernier. Nous soulignons que cette situation d'incertitude qui dure depuis déjà trop longtemps est très usante au quotidien mais que les personnels restent déterminés pour défendre l'AEFE. Il y a une forte attente des personnels dans les annonces à venir. Nous insistons **sur le besoin urgent de retrouver une stabilité que ce soit sur la question des détachements, sur les postes ou sur les équilibres financiers**. Nous avons plusieurs défis à relever dans un futur très proche : pallier la raréfaction (disparition?) des postes d'EEMCP2 sur la zone, mettre en place la réforme du lycée avec la problématique particulière à nos établissements de la compatibilité avec la poursuite d'études supérieures dans le système espagnol et, pour le LFM, une montée des effectifs (à terme autour de 5000 élèves) avec un projet immobilier à mener à bien. Tout cela repose sur une implication forte de l'ensemble des personnels et la situation actuelle n'aide pas à construire le climat de confiance nécessaire ! Enfin, nous demandons à ce que soit abordée la question de la note de service du MEN qui introduit une limitation de la durée des détachements à 6 ans (que ce soit à l'Agence ou en détachement direct) remettant en cause la nature même du contrat de résident.

Le SNUipp-FSU partage notre constat en insistant sur le nombre très important de TNR qui n'ont plus de perspectives durables de résidentialisation avec les critères de la note de service ! CCOO partage également notre analyse en mettant en avant le fait que les mesures prises sur les contrats de résidents ont des répercussions systématiques sur la situation des personnels recrutés sur contrats de droit local.

Réponses du Directeur :

Le Directeur nous rejoint sur la nécessité de stabilité et d'avoir une visibilité sur le moyen terme. L'un des principaux problèmes était le budget et le timing, il attend des réponses sur les années à venir, notamment sur un prochain contrat d'objectifs et de moyens. En ce qui concerne les moyens, il souhaiterait voir une hausse de la dotation dans les années à venir. Il insiste sur le fait qu'il a plaidé en faveur de cette stabilité même si cela ne veut pas dire le *statu quo*. Il se félicite sur le fait qu'il n'y ait plus de débats sur le statut des EGD et la place centrale de l'AEFE au sein du réseau d'enseignement français à l'étranger, alors même que certains remettaient cela en cause.

Concernant les postes de résidents, il indique qu'on a besoin de poursuivre une certaine évolution (redéploiement) et qu'on ne retrouvera pas la période très « faste » d'il y a 10 ou 20 ans. Les mesures de suppressions de 2018 sont poursuivies en 2019 et il n'est pas sûr qu'on ne doive pas continuer cette démarche en 2020 (au moins pour poursuivre le redéploiement des postes). Toutefois, il réaffirme que les suppressions ne concerneront que des postes vacants. Il précise qu'ils essaient de fermer là où cela pose le moins de problème : on ferme plus facilement en Europe ou au Maghreb qu'ailleurs. Il regrette que l'année dernière, ce n'a pas été toujours le cas et que des postes ont dû être fermés dans des pays où le recrutement est bien plus difficile. Il précise qu'à Madrid 92 % des fermetures ont été remplacées par des titulaires embauchés sur contrat local et s'en félicite tout en ajoutant que s'il pouvait embaucher des résidents il le ferait, mais ce n'est pas possible... Il précise qu'il a fait une proposition pour que les TNR puissent bénéficier d'un détachement direct auprès de l'établissement (ce qui est actuellement impossible) mais il n'a pas encore de réponses sur ce point.

En ce qui concerne les EEMCP2, il regrette le nombre conséquent de suppressions de postes mais précise que globalement les décharges attribuées pour les missions de conseil pédagogiques ont augmentées. Il précise que le rôle des EEMCP2 est appelé à être renforcé (même en Europe) et que dès qu'il y aura un peu plus de marge de manœuvre de nouveaux postes seraient créés. Nous alertons sur l'ampleur des suppressions sur la zone en citant l'exemple des mathématiques (il y en avait 2 sur la zone ibérique il y a 3 ans et il n'y en aura plus à la rentrée 2019 !) et ajoutons que même si des postes sont « étiquetés » inter-zones, cela ne permettra plus d'intervention dans les établissements, ce qui pose un sérieux problème. Le Directeur concède qu'il y aura des aménagements à faire mais que pour l'instant, ils ont dû travailler dans l'urgence.

Concernant la réforme du lycée, le Directeur confirme qu'il s'agit en effet d'un gros chantier, en France comme à l'étranger et qu'il va falloir promouvoir le nouveau bac auprès des différents pays. Il est bien conscient qu'il y a des difficultés particulières pour la mise en place dans le réseau notamment pour les établissements de plus petite taille. Nous insistons sur le fait que les équipes sont pleinement engagées dans la mise en place de la réforme mais que c'est loin d'être simple avec le climat actuel !

Concernant l'extension du lycée, le Directeur réaffirme qu'il faut continuer sans faire exploser les frais de scolarité. S'il devait y avoir des difficultés financières, il faudra peut-être rééchelonner le projet dans le temps (qui est déjà en trois phases, précise Mme le Proviseur). Nous insistons sur la problématique du taux d'encadrement de résidents. Il reste encore 8 classes à ouvrir donc des postes à ouvrir (Mme le Proviseur estime que cela correspond à environ 16 postes soit 10 % du nombre actuel d'enseignants dans le secondaire). Nous avons calculé qu'actuellement le taux d'encadrement en poste de résidents est de 52 % dans le secondaire, il va donc mécaniquement baisser si aucun poste de résidents n'est créé et, bien entendu, baisser encore plus vite si on devait encore supprimer des supports. Le Directeur répond qu'il y aura, en effet des embauches mais qu'on ne connaît pas le statut... Nous insistons également sur les conséquences de la baisse du taux d'encadrement de résident sur le budget de l'établissement.

Concernant la **note de service du MEN sur les détachements**, le Directeur ne souhaite pas aborder le débat de fond, en précisant d'ailleurs que l'analyse n'est pas la même pour toutes les organisations syndicales ! Il précise que cette mesure de limitation était évoquée depuis un

certain temps et qu'il a insisté sur deux choses lors des échanges avec le MEN : que les informations soient claires et permettent aux personnes de faire des choix en connaissant les implications et que cela ne concerne que les nouveaux recrutements. Il nous redit que l'idée du Men est de proposer à plus de personnel de partir à l'étranger et de faire revenir les enseignants pour valoriser leur expérience. Le MEN veut une politique de ressource humaine à l'international. Pour le Directeur, cette mesure lui donnera plus de poids pour obtenir les renouvellements de détachements, il souhaite d'ailleurs que la DGRH du MEN donne une consigne générale pour l'acceptation des renouvellements comme ça avait été le cas en 2017. Il précise que cette année, il y a eu, in fine, « seulement » 8 refus de renouvellements au premier degré sur l'ensemble du réseau AEFÉ, ce qui a demandé beaucoup de travail pour un effet négligeable pour le MEN. Nous faisons remarquer que cette année encore la note de service du MEN précise bien que le détachement n'est pas de droit et qu'en conséquence, on est bien loin d'avoir des garanties sur ce point !

CCOO intervient pour souligner que certes, il est important d'avoir des supports de résidents des résidents mais qu'il y a aussi un corpus de contrats locaux qui apporte beaucoup à l'établissement. Le Directeur répond qu'évidemment, le fonctionnement d'un établissement repose sur le bon équilibre entre les deux.

Bien que le Directeur ne souhaite pas en discuter ici, **nous intervenons sur le problème de fond que pose cette note de service.** Le contrat de résident a été créé avec l'AEFE pour permettre aux titulaires installés durablement dans le pays d'accueil d'avoir un contrat compatible avec leur statut de fonctionnaire et donc d'être en « activité » (et non plus en disponibilité), *via* un détachement. Avec la limitation dans le temps du détachement, l'intérêt de ces personnels sera d'accepter un contrat de droit local en disponibilité plutôt qu'un contrat de détaché ! Et, il n'y a pas de raisons, au contraire, qu'il y ait moins de personnels titulaires qui aient des raisons objectives, notamment familiales, pour s'installer durablement dans le pays d'accueil. Ainsi nous dénonçons le risque d'un retour à la situation antérieure à la création de l'Agence, il n'est pas normal que l'AEFE profite de ces situations pour recruter des personnels titulaires sans leur offrir de perspective de résidentialisation. Nous faisons remarquer qu'en France, il est interdit d'employer des titulaires en disponibilité comme contractuels. Le Directeur nous répond simplement que la situation n'est pas la même qu'en France. Et conclut, en disant que les effets de cette mesure ne pourront être évalués qu'en 2025 et que rien n'était gravé dans le marbre.

Fin de l'entretien.